

Compte-rendu

Avril 2016

Réunion du comité de pilotage du 4 février 2016 à La Ronde « Diagnostic et projet pour le paysage du marais mouillé poitevin, site classé, Grand Site de France »

Liste des participants p.6

Rappel de la démarche et du contexte

M. Servant, maire de La Ronde et Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique accueille les participants et remercie le PNR de l'initiative de cette démarche paysagère dans le Marais mouillé poitevin. Le devenir des frênes et plus globalement du paysage du marais est en effet une préoccupation partagée par les élus et les acteurs locaux, et la dynamique en place visant à anticiper le renouvellement de la trame arborée est positive.

M. Bon, vice-président du PNR chargé de l'aménagement et du cadre de vie rappelle le contexte de cette démarche, le comité de pilotage ayant déjà eu l'occasion de se réunir à deux reprises : au démarrage de la réflexion le 2 juillet 2014, puis le 17 avril 2015 avec le collectif d'études retenu pour accompagner la réflexion.

Le PNR et ses partenaires, et en particulier l'État, s'interrogent en effet sur le renouvellement du patrimoine arboré du site classé, paysage emblématique, protégé depuis 2003 pour la singularité de sa trame hydraulique et de sa trame arborée. Dans les 18 614 hectares du site classé du Marais mouillé poitevin, se concentrent en effet l'essentiel des frênes têtards du Marais poitevin. Leur population est estimée à environ 400 000 sujets, âgés pour la plupart entre un et deux siècles, ce qui constitue un patrimoine unique en France et en Europe. Ce patrimoine arboré est vieillissant, et un nouveau facteur vient aujourd'hui fragiliser cette population : un champignon parasite du frêne, *Chalara fraxinea*, provoque la Chalarose, maladie du flétrissement du frêne, qui se propage en France depuis 2008 par dissémination aérienne des spores. Originaire de l'Est de l'Europe, la maladie touche les deux espèces indigènes de frênes et l'ensemble des peuplements, conduisant à la mort des arbres touchés dans un temps plus ou moins court, en fonction de leur âge et de leur résistance. Les jeunes pousses, dont les repousses sur les têtes des arbres têtards, sont les plus touchées. Sa vitesse d'expansion est très rapide et sa présence a été signalée aux portes du Marais, en Charente.

L'arrivée de la Chalarose du frêne fait craindre un bouleversement de ce patrimoine, car les alignements de frênes têtards constituent les éléments les plus marquants du paysage du Marais mouillé poitevin. L'enjeu est considérable tant en terme de préservation de l'identité paysagère du site qu'en terme de préservation de sa biodiversité. Le marais est en effet également protégé au titre de Natura 2000 et les frênes bénéficient par ailleurs en Deux-Sèvres d'une protection par arrêté préfectoral de biotope. L'enjeu est également social et économique, car l'émondage des frênes têtards est une activité omniprésente des habitants du marais et de ses abords, les rejets des têtes étant traditionnellement exploités tous les 8 à 12 ans comme bois de chauffage.

Afin d'anticiper les évolutions de ce paysage, un plan d'actions est en cours d'élaboration en associant l'ensemble des acteurs locaux (collectivités territoriales, professionnels, habitants, associations de protection de la nature et de l'environnement...). L'objectif du Parc, opérateur et gestionnaire du Grand Site de France sur les trois départements et les deux régions, avec l'aide de l'État, fortement impliqué, est de dessiner les contours du paysage de demain tout en conservant l'esprit des lieux et les usages.

Une équipe pluridisciplinaire comprenant paysagistes, photographe, écologue et agronome... a été missionnée. Un diagnostic est actuellement conduit avec des ateliers test d'expérimentation sur 7 sites, répartis sur les 3 départements et représentatifs de la diversité du site classé du marais mouillé en termes de paysage, d'occupation du sol, d'usages, de nature de sol, d'accès, de type de propriété foncière, de mode de gestion....

Le collectif d'études – Alexis Pernet, Victor Miramand, Marie Baret, paysagistes, et Frédéric Coulon, agronome - **présente au comité de pilotage :**

- la synthèse des ateliers – versions de travail téléchargeables –,
- les premières pistes pour le plan d'actions,
- les prochaines étapes.

Il est rappelé que **les ateliers** ont pour objectif d'associer les acteurs du territoire à une réflexion sur le devenir du paysage du marais à travers l'échelle d'un site d'expérimentation, et de partager collectivement les enjeux et la méthode à mettre en place pour accompagner cette évolution. **Les 7 ateliers de septembre et octobre 2015 ont rassemblé une centaine d'acteurs variés** : institutionnels, spécialistes, scientifiques, services de l'État, élus, propriétaires, gestionnaires, associations de protection de l'environnement, agriculteurs, forestiers, habitants...Ils ont porté sur les sites suivants :

- Marais de La Garette-Coulon-Magné (marais tourbeux inaccessibles par voie de terre - privés),
- Marais de Bessines (marais péri-urbains - publics)
- Marais du frêne à Arçais-(marais argileux, privés)
- Marais du Poissonnet à Saint-Hilaire la Palud (marais argileux - privés et CREN – Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes – Région ALPC)
- Marais de Doix-Fontaines (les terrées - privés et Conseil Départemental 85)
- Marais du Mazeau (marais communal)
- Marais de Maillé-Taugon-La Ronde (les levées, privés et syndicats)

Les ateliers ont permis de débattre, observer, anticiper, envisager des actions à court, moyen et long terme pour chaque site en fonction de ses caractéristiques. Ils ont été très riches, et ont fait apparaître des thématiques et axes de travail divers. **Ce qui ressort principalement de ces échanges, de manière consensuelle est la nécessité de diversifier les plantations,** avec ou sans l'arrivée de la chalarose, compte tenu du vieillissement des frênes et de l'évolution des usages.

Les échanges ont porté notamment – mais pas uniquement – sur des **propositions d'essences qui en terme de capacité à accepter le traitement en têtard (esprit des lieux), ainsi qu'en terme d'usage (bois de chauffage-bûche) qui seraient adaptées aux conditions du substrat et qui pourraient constituer des alternatives aux frênes.** Le Parc est en cours d'expérimentation des premières plantations sur quelques-uns des sites analysés lors des ateliers. **Ces propositions ont fait l'objet d'un examen par les commissions départementales des sites (CDNPS) des Deux-Sèvres (3 décembre 2015) et de Vendée (15 décembre 2015). Mme Nicol et M. Provost confirment que les deux commissions ont validé les essences proposées à l'unanimité, la CDNPS des Deux-Sèvres ayant de surcroît souligné le grand intérêt de la démarche.**

Pour le secteur du Mazeau, le projet de plantations porté par le PNR, maître d'ouvrage, en lien avec la

commune, propriétaire, s'inscrit dans un objectif de revalorisation du marais communal de 5 hectares, sur secteur tourbeux, récemment reconverti en prairie naturelle exploitée par pâturage bovin. Les berges sont occupées ponctuellement par des frênes têtards vieillissants, présentant un alignement discontinu. Les plantations proposées s'effectueront par séquence pour compléter et renouveler à terme les frênes sénescents : **chênes pédonculés, ormes (Lutèce Naguen), et peupliers noirs** sur trois faces, la face donnant sur le chemin d'accès restant ouverte. Les plantations seront conduites avec les élèves de l'école du Mazeau, et l'association d'insertion Aipemp (agents de marais) avec laquelle le Parc conduit des opérations de plantations régulièrement, notamment depuis la tempête de décembre 1999.

Pour le secteur de Magné, le projet s'inscrit dans un objectif de restitution d'image patrimoniale forte, au Grand Canal de Coulon-La Garete, ce secteur étant parmi les plus connus du marais, et présentant la particularité d'être uniquement accessible par bateau. Sur ce site-test de prairie naturelle sur sols tourbeux de faible portance exploitée par pâturage bovin, les plantations proposées portent sur des **saules blancs et des peupliers noirs, accompagnés du maintien d'hélophytes** en bord de berge, avec une mise en défend d'un important linéaire de berges.. Elles ont été validées par la commission des sites, et les échanges sont en cours avec les propriétaires / exploitants.

Une expérimentation sera également conduite sur le secteur du grand Marais d'Arçais / Saint-Hilaire-La-Palud, qui présente quant à lui une typologie différente de prairies sur sol argileux. L'expérimentation envisagée porte sur le Marais de Poissonnet sur la commune de Saint-Hilaire-la Palud, dans une parcelle acquise par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels et gérée par pâturage bovin. Les plantations proposées, ont été soumises à l'avis du Conseil Scientifique du CREN, et portent sur le **chêne pédonculé, le charme, l'orme champêtre résistant et l'érable champêtre**.

M. Boutaud et M. Minier du CREN confirment **l'avis favorable du conseil scientifique et précisent que le choix des essences et l'origine des plants** se sont effectués en lien avec le Parc, en partenariat avec l'IRSTEA, Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture. La proposition de replanter des peupliers noirs, qui étaient autrefois présents dans le Marais poitevin et qui font partie de son histoire, présente notamment l'avantage de **contribuer à la préservation de ce patrimoine génétique** dont la conservation est assurée par la pépinière forestière de l'État à Guéméné-Penfao en Loire-Atlantique. Comme les autres essences proposées, le peuplier noir peut être conduit en têtard et offrir un intérêt en terme de bois de chauffage.

Le cas spécifique du paysage des levées est abordé avec ses très anciens frênes têtards densément plantés et exploités bas. Dans le cadre du plan d'actions à mettre en place, un mode de gestion spécifique sur cette structure paysagère singulière est à envisager afin de préserver les têtards en place, mais aussi la structure en elle-même de la levée qui peut être déstabilisée par certains usages, notamment de pâturage par les bovins.

M. Provost précise que ces six essences peuvent permettre de reconstituer à moyen et long terme des alignements d'arbres têtards, au cas par cas et selon les situations. D'autres essences évoquées lors des ateliers n'ont pas été retenues, car présentant des caractéristiques moins favorables aux enjeux à la fois paysagers, économiques, environnementaux, et / ou patrimoniaux. La question du **caractère invasif** de certaines essences s'est également posée, il ne s'agit pas de favoriser par exemple l'érable negundo, dans la mesure où il est déjà largement présent et prendra naturellement de l'importance. L'érable sycomore qui a été également évoqué lors de certains ateliers, lui apparaît peu adapté au marais. Il s'agit d'une essence d'origine montagnarde, pouvant se montrer dynamique voire envahissante localement, mais peu encline au traitement en têtard. Quant aux **essences dites « exotiques »**, certaines pourraient trouver leur place **ponctuellement**, comme par exemple le cyprès chauve, déjà présent de manière sporadique et non envahissante et dont le système racinaire est adapté aux secteurs très inondables et donc au maintien des berges (ce qui n'est pas la qualité première des frênes). **Toutefois dans le cadre de la démarche en cours, ce type d'essences, ne peut constituer la base de la palette végétale de la trame arborée.**



M. Parras, ABF, complète cet avis, en relayant les débats de la commission des sites des Deux-Sèvres : le marais mouillé poitevin a été classé à la fois pour sa trame hydraulique et arborée. Plus globalement le Marais poitevin est un territoire façonné par les hommes où la **construction hiérarchisée du réseau de voies d'eau est singulière et exceptionnelle**. La trame arborée constituée d'arbres têtards à grande échelle ne pourra probablement pas être conservée en l'état sur l'ensemble du site classé, il s'agira de conserver des espaces témoins sur des secteurs privilégiés à définir. Globalement, l'effet de mosaïque de paysage sera accentué.

Concernant le plan d'actions, le collectif d'études, à ce stade, insiste sur la nécessité de poursuivre les ateliers, de mettre en place des méthodes partagées par entités de projet, et de favoriser la transmission avec les habitants, et en particulier les jeunes générations.

M. Rousset du CRPF rappelle qu'il sera également nécessaire dans le plan d'actions de **communiquer** :

- sur **les recommandations visant à ne plus engager de programmes publics de plantations de frênes** pour ne pas accentuer les effets probables de la chalarose,

- **sur la conduite à tenir en cas d'arrivée de la maladie.**

Il est précisé que les plantations de frênes pourront s'effectuer à partir de plants prélevés dans le marais.

Concernant le suivi de l'évolution de la chalarose, le Parc envisage de formaliser des partenariats avec les organismes nationaux et régionaux pour développer des **observatoires avec des experts**, notamment le CRPF, le CREN, l'INRA... Les modalités seront proposées pour les prochaines étapes du Plan d'actions.

Les ateliers ont également fait apparaître l'intérêt de la **gestion et du suivi de boisements spontanés**. Par ailleurs, pourrait être envisagée la constitution de pépinières régionales de frênes et d'autres essences, issus de semis locaux pour disposer d'arbres plus adaptés à la situation du marais. Cette action nécessitera des efforts de sensibilisation et de formation auprès du plus grand nombre, notamment des communes.

Concernant les ormes, M. Guillot indique que des **stations d'ormes de souches naturellement résistantes** existent déjà dans le marais, et que ces placettes mériteraient d'être répertoriées et suivies.

La commune de Doix-Les Fontaines s'interroge sur les termes employés par le collectif d'études de zones de « récolte » et zones de « quiétude ». Faut-il en déduire que dans les espaces dits de quiétude, les usages liés à l'entretien du bois par exemple ne seront plus possibles ? M. Pernet précise qu'il ne s'agit pas de réglementer les usages, et que **ces zones ne sont pas exclusives d'un usage par rapport à un autre**. Quoiqu'il en soit, un travail est en cours avec le Département, qui procède à l'achat de terrains sur ces marais dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles, dont un des objectifs est l'ouverture raisonnée des espaces naturels au public. Ces questions seront à préciser par les acteurs concernés dans le cadre du futur plan de gestion du Département.

M. Pellerin et Le Quellec saluent la qualité de la démarche engagée et son approche collective. Elle permet d'envisager l'évolution du marais mouillé, qui ne peut uniquement être figée sur la période de référence du XIXème siècle. **Le marais est en effet multifonctionnel** par nature, et le vieillissement des frênes et la chalarose sont l'occasion de repenser le paysage de demain. Les termes de « vocations » proposés par le collectif d'études mériteraient toutefois d'évoluer. Il serait par ailleurs intéressant de croiser cette démarche avec celle entreprise dans le cadre des contrats de marais.

M. Ristor fait le constat que de moins en moins de personnes sont actives dans l'entretien du marais et qu'il est important de sensibiliser les jeunes. Il insiste également sur la nécessité de **soutenir les agriculteurs** qui sont les principaux acteurs de l'entretien du marais et de tenir compte de leur problématique et de la valeur économique de leur exploitation, dépendant de paramètres qui ne sont pas que liés au marais. Les systèmes agricoles évoluent et continueront à connaître de nouveaux changements. M. Coulon confirme que l'approche proposée repose nécessairement sur **l'agriculteur, qui est au cœur du système**. Catherine Tromas précise également que le Parc est très présent pour soutenir l'élevage, depuis de nombreuses années, et que chacun doit trouver sa place dans cette démarche.

A la question de M. Mathé concernant **la suite de la démarche et le rôle du Parc pour la mise en œuvre de ce dispositif**, le Parc confirme en tant que maître d'ouvrage de l'étude, qu'il assurera son rôle **d'animateur, de coordonnateur**, et pourra conduire des actions sur les terrains où les propriétaires et les exploitants voudront bien conventionner avec lui. Dans ces cas, les projets portés par des acteurs publics pourront avoir une **valeur pédagogique**, mais la réussite du projet reposera en grande partie sur **l'appropriation de ce sujet par les acteurs locaux, au premier rang desquels les propriétaires, les exploitants, les habitants**. Des initiatives ponctuelles se font jour consistant à mettre en lien les propriétaires qui n'entretiennent plus leur terrain et des habitants, et pourraient être renforcées. Les services de l'État qui auront à instruire de nouvelles demandes dans le site classé, pourront désormais conseiller les porteurs de projet, au cas par cas, sur les bases de cette démarche.

Prochaines étapes

- un travail va être conduit sur la cartographie, avec l'identification des typologies de marais, la définition d'entités de projets, en fonction de leurs caractéristiques (paysagères, sociales, occupation du sol, dynamisme de l'agriculture, fréquentation touristique...),
- de juin à septembre s'effectuera la restitution de la démarche, et un comité de pilotage aura lieu avant l'été pour échanger sur les axes du plan d'actions.



Liste des participants au Copil du 4 février 2016 à La Ronde

Civilité	Prénom	Nom	STRUCTURE
Madame	Jordane	ANCELIN	PNR Marais Poitevin
Madame	Marie	BARRET	Paysagiste
Madame	Manuella	BATY	CAN
Madame	Annick	BAUDOUIIN	Commune de DOIX-LES-FONTAINES
Madame	Chantal	BERTRAND	Commune de SANSAIS
Monsieur	Patrick	BLANCHARD	CRPF Pays de la Loire
Monsieur	François	BON	PNR Marais Poitevin
Monsieur	Gérard	BOUIER	Commune de TAUGON
Monsieur	Michel	BOUDAUD	CREN ALPC
Monsieur	Jean Louis	BROUARD	propriétaire MAGNE
Monsieur	François	BRUNET	Habitant de DOIX-LES-FONTAINES
Monsieur	Jérémie	CAQUINEAU	Batelier au MAZEAU
Monsieur	Loic	CHARRIER	S.E.V.E
Monsieur	Frédéric	COULON	Agronome
Monsieur	Gilles	DAVERDON	Association ADENVAL
Monsieur	Daniel	DAVID	Commune de BENET
Madame	Françoise	FORGET	CAUE 17
Monsieur	Dominique	GIRET	PNR Marais Poitevin
Monsieur	David	GUIBERT	EPCNPH
Madame	Maria	GUIGNARD	Commune de ST HILAIRE LA PALUD
Madame	Sandrine	GUIHENEUF	PNR Marais Poitevin
Monsieur	Jean Jacques	GUILLET	Habitant d'AMURE
Monsieur	Matthieu	GUILLOT	Coordination pour la défense du Marais Poitevin
Monsieur	Jean	GUILLOU	Habitant de LA RONDE
Monsieur	Michel	JACQUET	Commune de DAMVIX
Monsieur	Daniel	JAROS	Commune du VANNEAU-IRLEAU
Monsieur	Denis	LA MACHE	Commune de ST SIGISMOND
Madame	Danielle	LAVAL	Commune de BENET
Monsieur	Yves	LE QUELLEC	Coordination pour la défense du Marais Poitevin
Monsieur	Jean	MARROT	Commune de DOIX-LES-FONTAINES
Monsieur	René	MATHE	Habitant de ST GEORGES DE REX
Monsieur	Alain	MESSE	Commune de ST PIERRE LE VIEUX
Monsieur	Jean Philippe	MINIER	CREN ALPC
Monsieur	Victor	MIRAMAND	Paysagiste
Monsieur	Claude	MOREAU	Syndicat des Marais desséchés
Monsieur	Jacques	MORONVAL	Commune de BESSINES
Madame	Charline	NICOL	Inspectrice des sites DREAL Pays de la Loire
Monsieur	Pascal	PARRAS	STAP 79
Monsieur	François-Marie	PELLERIN	Coordination pour la Défense du Marais poitevin
Madame	Nadine	PELON	Chambre Agriculture de la Vendée
Monsieur	Alexis	PERNET	Paysagiste
Monsieur	Jacques	POMMIER	Photographe
Monsieur	Sylvain	PROVOST	Inspecteur des sites DREAL Poitou-Charentes
Monsieur	Christian	RISTOR	Agriculteur au MAZEAU
Monsieur	Alain	ROUSSET	CRPF ALPC
Monsieur	Claude	ROY	Conseil Départemental de la Vendée
Monsieur	Jean Pierre	SERVANT	Commune de LA RONDE et CC Aunis Atlantique
Monsieur	Pascal	SOSTHEWE	Habitant de MAUZE SUR LE MIGNON
Madame	Catherine	TROMAS	PNR Marais Poitevin
Monsieur	Fabien	TROUVE	AIPEMP